



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 4094

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des artisans taxis. Un projet de réforme des transports sanitaires vise en effet à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport de malades assis. Les artisans taxis s'inquiètent de cette éventuelle mesure d'autant qu'une partie importante de leur chiffre d'affaires dépend de cette activité. D'autre part, ils précisent que le coût des transports en taxi est généralement moins élevé que celui des VSL, et que le niveau de compétence des conducteurs de taxis et de VSL comprend l'acquisition d'une compétence aux premiers secours. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle compte prendre pour que les artisans taxis puissent poursuivre cette activité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de la nécessité de clarifier les conditions de remboursement par l'assurance maladie des frais de transport, envisage un aménagement des textes réglementaires en ce domaine dans le sens d'une simplification des critères de prise en charge et une harmonisation des règles de tarification du transport assis. Les modifications en cours d'examen auront pour objet de mieux ajuster le périmètre de la prise en charge et de fournir aux professionnels concernés un cadre clair pour l'exercice de leur profession. Elles doivent également contribuer à maintenir l'évolution des dépenses de transport remboursables dans des limites compatibles avec l'objectif de maîtrise des dépenses d'assurance maladie. Une concertation a d'ores et déjà été entreprise avec les ministères concernés et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Les modifications envisagées feront également l'objet d'une présentation préalable aux organisations représentatives des transporteurs sanitaires et des entreprises de taxis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4094

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3262

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4662